



Date de la convocation
et affichage :
18 juin 2021

Séance du
26 juin 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

DÉLIBÉRATION
N°2021 24

OBJET :

Projet de Parc Naturel
Régional de l'estuaire de
la Loire et du lac de
Grand-Lieu. Désignation
d'un représentant de la
ville au groupe de
réflexion.

Point de l'ordre du jour
N°5

Rapporteur :

Jean-Noël ARNOUX,
Conseiller municipal délégué.

Acte rendu exécutoire compte tenu
de :
La transmission en Préfecture
le : 30 juin 2021
L'affichage en Mairie
le : 30 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des 3 îles, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence d'Anthony BERTHELOT, Maire.

Membres présents (18) : Anthony BERTHELOT, Fabienne LEMONNIER, Laurent DENELE, Christine BARBARIN, Sophie BIALAIS-FERNAGU, Stéphane PLAÇAIS, Leila BOUNOUS, Kévin GUEGUEN, Nelly GAUROIS, Catherine SEGUINEAU, Fabienne DAVID, Audrey POISSON, David THOMAS, Jean-Noël ARNOUX, Amélie RICHARD, Serge DAVID, Pascal DUBLINEAU, Dany LEFEBVRE.

Pouvoirs (8) : Gwenvaël DURET à Sophie BIALAIS-FERNAGU. Georges DROBYSZ à Fabienne DAVID. Eric MORAZZANI à Laurent DENELE. Jérôme COLLIER à David THOMAS. Léon DELARCHAND à Jean-Noël ARNOUX. Sophie AVERTY à Christine BARBARIN. Thierry DIQUELOU à Fabienne LEMONNIER. Hélène WALLYN à Pascal DUBLINEAU.

Stéphane PLAÇAIS, absent (pour célébration mariage) de 10h30 à 11h30, du point 5 au point 23 : pouvoir à Leila BOUNOUS.

Excusé (1) : Michel SOUTADÉ.

Secrétaires de séance : Amélie RICHARD et Pascal DUBLINEAU.

Il est précisé que ce point a été présenté en commission urbanisme, travaux, espaces verts le 7 juin 2021.

En 2017, l'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, suite à une étude de faisabilité dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Cette étude rappelle en préalable qu'un parc naturel régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire.

Ses missions sont de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culture,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

La première étape de l'étude a permis de déterminer que ce projet de parc répondait d'ores et déjà aux deux premiers critères nationaux de classements des parcs naturels régionaux, à savoir :

- Un patrimoine naturel et culturel et paysager de qualité et reconnu mais fragile et menacé,
- Des limites territoriales pertinentes en fonction du patrimoine identifié.

Le périmètre envisagé intègre la commune d'Indre.

Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire et ses acteurs, en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs en place.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, les acteurs ont commencé à réfléchir aux plus-values que pourrait apporter un PNR sur le territoire.

Selon eux, le Parc pourrait :

- Développer le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire et renforcer les liens amont-aval,
- Animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR pourrait s'attacher à relier les initiatives existantes sur certains sujets,
- Participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune et un sentiment d'appartenance, par exemple autour du fil conducteur de l'eau,
- Etre un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du territoire et aider à la résolution de conflits d'usage d'un territoire rassemblant plusieurs vocations.

Plus concrètement, le PNR pourrait aussi, par exemple, développer une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et multiplier les points de vue sur le fleuve, mettre en place la marque Parc et accompagner les filières valorisant les ressources locales. Plus globalement, le Parc pourrait travailler à développer le lien entre les habitants et leur territoire.

L'étude conclut que l'outil PNR est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Les acteurs du territoire concernés par ce projet ont été sollicités pour émettre un premier avis sur leur intérêt pour cette démarche. Le rapport d'études joint met en avant un intérêt certain pour cette démarche, particulièrement de la part des communes. Elles y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions des acteurs, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de Loire sur des problématiques communes.

Cependant, des questionnements subsistent et les communes souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un parc, les plus-values apportées, les aspects financiers et la complémentarité des compétences de cet outil avec ceux déjà existants.

Ainsi, l'idée d'un colloque à l'automne sur le fonctionnement des parcs, rassemblant tous les acteurs, est proposée afin de démontrer l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional.

Les communes concernées sont aujourd'hui sollicitées pour s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération du Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner monsieur Jean-Noël ARNOUX comme représentant de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.
- D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Désigne monsieur Jean-Noël ARNOUX comme représentant de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu

Article 2 – Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Indre, le 26 juin 2021

Anthony BERTHELOT,
Maire

